

Ministère

de la Marine

et des Colonies.

N<sup>o</sup> 346

Paris, le 30. Novembre 1821.

WT 960  
mth  
8/23/65

Direction des Colonies.

Bureau des Finances  
& Approvisionnement.

Envoi du Budget de la Martinique  
pour 1822.

Monsieur le Comte, j'ai arrêté sous  
la date du 22. de ce mois, le Budget des  
recettes & Dépenses générales de la Martinique,  
pour l'exercice 1822. Vous en trouverez une  
copie ci-jointe.

Les Recettes y sont portées à 3,568,407.<sup>fr</sup>  
& les Dépenses à une somme égale.

A. J. F.

1 ata

L'absence de renseignements nécessaires  
a dû nuire à l'exactitude de la répartition  
des ressources entre les divers articles de  
Dépense. Vous êtes au surplus autorisé à  
faire tout le redressement de distribution  
qu'exigerait l'état réel des choses & vous  
aurez soin de m'en informer.

D'après les assurances positives que j'en  
trouve dans votre Dépêche du 2. Octobre D<sup>es</sup>  
N<sup>o</sup> 481. qui me parvient à l'instant, je  
compte que les projets de budget de la  
Martinique & les documents dont ils  
doivent être accompagnés, me parviendront

Désormais

A Monsieur le Gouverneur et Administrateur pour  
le Roi à la Martinique.

Rem le 19 mars 1822 par le  
brut le Ducay trouvant  
de Bourcauf.

M5059

Désormais avec la plus grande ponctualité.  
Je vous recommande de la manière la  
plus expresse de m'envoyer aussi très exactement  
les délibérations du comité consultatif concernant  
le projet de Budget (et tout autres objets) —  
et en même temps votre avis motivé sur —  
chaque article de dites délibérations. Vous  
reconnaitrez que c'est là un point d'une —  
absolue nécessité.

Recevez, Monsieur le Comte, —  
l'assurance de ma considération très —  
Distinguée.

Le Ministre de la Marine &  
des Colonies

Bonaparte

C.